SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOUILLAC

2026 - 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 10h00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville à Brive, sous la Présidence de Monsieur Roger LAROUQUIE, Doyen.

La convocation a été établie et affichée le mercredi 28 octobre 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Christian **PRADAYROL -** M. Pierre **MONTEIL -** M. Jean-Luc **SOUQUIERES** - M. Jean-Louis **LASCAUX** - Mme Monique **SERRE-IGOULZAN -** M. Hervé **BRUCY -** M. Bernard **CONTINSOUZAS -** Mme Alexandra **DOUSSAUD**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Julien **BOUNIE** - Mme Frédérique **MEUNIER** - M. Francis **COMBY -** Mme Pascale **BOISSIERAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Valéry **ELOPHE** - Mme Anabelle **REYDY** avec en sus le pouvoir de M. Philippe **NAUCHE**
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal **CAVITTE**
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Philippe **VIDAU**
Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE** représentant M. Jean **BOUSQUET**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Julien BOUNIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : ELECTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur Roger LAROUQUIE, Le Doyen

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20261106-33-05112026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.24.62.22 - Courriel : smabs@brive.fr

Date de publication : 09/11/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Corrèze du 1er octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat,

Considérant la convocation du 28 Octobre 2026,

Considérant la démission de Monsieur Julien BOUNIE, envoyée au Préfet 17 octobre 2026, de ses fonctions de Président du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac (SMABS) ayant été élu sénateur le 27 septembre dernier,

Considérant l'acceptation de cette démission par le Préfet à compter du 26 octobre 2026,

Conformément à l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, autorisés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 01 octobre 2019,

Il convient de procéder à l'élection du Président lors d'une séance unique.

Suite aux élections sénatoriales du 27 septembre dernier, Monsieur Julien BOUNIE a été élu sénateur. Ce nouveau mandat d'élu étant incompatible avec ses fonctions de Président, il a présenté sa démission au Syndicat. Cependant, ce nouveau mandat lui permet de maintenir ses fonctions de Délégué représentant le Conseil Départemental de la Corrèze.

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES,

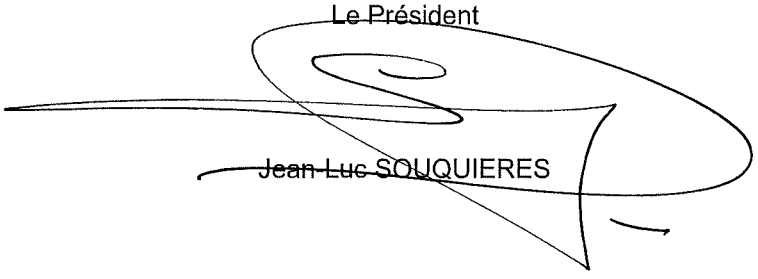
Il a été procédé à un vote à bulletin secret. Chaque Délégué a été invité à voter à l'appel de son nom.

Au 1er tour de scrutin, les résultats du vote sont :

Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de voix exprimées : 21
Majorité absolue : 11
Nombre de voix en faveur de chaque candidat :
*** Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES : 21 voix**

Au vu des résultats, **Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES est élu à la majorité absolue, Président** du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac et il est installé dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Jean-Luc SOUQUIERES

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20261106-33-05112026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Date de publication : 09/11/2026